

## ARRETE DU MAIRE Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Réfection scellement tampon de visite assainissement – Rue du Bannot – EURL Monnet ARR : 2023-05-16-39-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise MONNET implantée à VILLARS SOUS DAMPJOUX – 25190 - Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de réfection et scellement de tampon de visite au 2, rue de Bannot à SELONCOURT.

## -- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de réfection et scellement de tampon de visite assainissement vont avoir lieu dans la rue du Bannot dans l'agglomération de SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à partir du lundi 22 mai 2023 durant une journée au cours d'une période de 21 jours.

ARTICLE 2: En fonction d'impératifs de travaux, la chaussée sera réduite à une seule voie. La circulation se fera par alternat règlementé par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 Km/h sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3: La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise EURL MONNET Morgan chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 16 mai 2023 PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT Adjoint à la Voirie et à la Circulation

